

TEMPOGYM JETTE ASBL
CODE D'ÉTHIQUE DES GYMNASTES

SAISON 2026-2027

Dans le but de rendre le cours de gymnastique le plus agréable et le plus rentable possible, le club a tenu à se doter d'un code d'éthique pour tous les gymnastes qui devront respecter les consignes suivantes :

1. Se présenter 5 min avant le début des entraînements de façon à être à l'heure en salle.
2. Participer **activement** au placement et au rangement des ateliers proposés par l'entraîneur.
3. Porter les vêtements exigés et/ou appropriés :
 - Pour les petits Babygym et Prégym : T-shirt du club obligatoire
 - Pour les gymnastes filles : Tunique obligatoire
Collant, short, chaussons de gym facultatifs
 - La tunique du club est obligatoire en compétition
 - Pour les gymnastes garçons : Léotard, short et sokol obligatoires
Chaussons de gym facultatifs
 - Le léotard du club est obligatoire en compétition
 - Pour les groupes Parkour : T-shirt du club obligatoire
4. Ecouter et respecter les directives émises par l'entraîneur
5. Etre assidu aux entraînements
6. Le travail en autonomie s'exécutera de façon sérieuse
7. Les déplacements dans la salle se feront dans le calme
8. Aviser votre entraîneur quand vous devez vous absenter
9. Respecter verbalement et physiquement les autres membres du groupe avec lesquels vous vous entraînez
10. Respecter les entraîneurs, juges, surveillants de salle, parents, accompagnateurs et toutes les autres personnes qui gravitent dans l'entourage des activités du club
11. Utiliser un langage et une attitude corrects à tout moment
12. S'habituer à entretenir les locaux mis à disposition (vestiaires, salles, ...) en jetant les détritus à la poubelle
13. Pas de chewing-gums, bijoux et smartphones aux entraînements
14. Tenir les parents informés des remarques tant positives que négatives émises par l'entraîneur
15. S'habiller dans les vestiaires.

Il va de soi que si vous enfreigniez l'une ou l'autre consigne précitée, l'entraîneur, voire le comité du club devra sévir en conséquence de la gravité du manquement. (ex. : se voir refuser de participer à un entraînement ou une compétition, se voir confier un entraînement de remplacement... etc.)

Un manquement léger et exceptionnel sera bien sûr toléré.

L'établissement de ces consignes vise uniquement à favoriser le climat agréable du club et le respect de l'esprit sportif.

Signer ce code, c'est y adhérer.

Signature du (de la) gymnaste,

Signature des parents,

NOM et prénom du (de la) gymnaste :